

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 09530 Numéro SIREN : 838 813 350 Nom ou dénomination : A.D.L

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2022 sous le numéro de dépôt 155332



20221553322020

DATE DEPOT : 24/11/2022

N° DE DEPOT : 155332

N° GESTION : 2018B09530

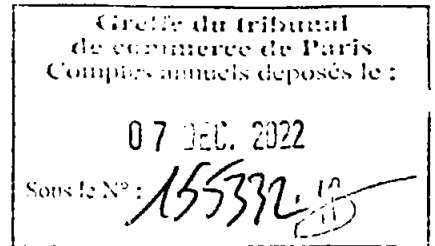
N° SIREN : 838813350

DENOMINATION : A.D.L

ADRESSE : 54 avenue Philippe-Auguste 75011 Paris

MILLESIME : 2020

SASU ADL
SARL AU CAPITAL DE : 1000 €
SIEGE SOCIAL :
54 AV PHILIPPE AUGUSTE
75011 – PARIS
RCS PARIS : 838813350



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt deux

Le quinze juillet

A 15 heures,

Les associés ADL, société à responsabilité limitée au capital de 1000€
Divisé en 2000 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire
annuelle, au 54, avenue Philippe AUGUSTE – 75011 PARIS

Sont présents :

M. MECHEDAL Kamal
Numérotées de 1 à 1000

1000

Seuls associés de la Société représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises
par la Société.

L'associé présent possède ainsi 100 parts sociales, soit plus de la moitié des parts sociales,
l'Assemblée Ordinaire peut valablement délibérer.

- L'Assemblée est présidée par M. MECHEDAL Kamal propriétaire de 1000 parts, gérant
de la société

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donne quitus à la
gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet
1966, et décision à cet égard
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

ML

- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée
- Le pouvoir de l'associé de l'associé représenté

Le président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des Associés donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et communication des comptes sociaux ont été bien observées et notamment la mise à disposition des associés de l'inventaire pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée,
Et qu'aucun associé n'a adressé de questions écrites.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 1559 €, décide de l'affecter au compte
« Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION



L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le mandataire de l'associé représenté.

Mohamed Elouadi



le 07/11/12

MB

SASU ADL
SARL AU CAPITAL DE : 1000 €
SIEGE SOCIAL :
54 AV PHILIPPE AUGUSTE
75011 – PARIS
RCS PARIS : 838813350

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **9 486 €** après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.



I – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice.

ACTIVITE DES FILIALES

AUCUNE FILIALE

EVENEMENT IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LE 01.01.2018 ET LE 30 juin 2018

Néant

ANALYSE SUCCINCTE DES RESULTATS LES PLUS SIGNIFICATIFS 2 ANS MINIMUMS)

CHIFFRE D'AFFAIRE	2019	39 438	2020	118 550
--------------------------	-------------	---------------	-------------	----------------

.BENEFICE	2019	1 559	2020	9 486
------------------	-------------	--------------	-------------	--------------

ACTIVITES DE NOTRE SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPEMENT.

Aucune

CHANGEMENT DE METHODES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

Pas de changement de méthodes en perspective.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Néant

II – Convention visées à l'article 50 de la Loi sur les Sociétés Commerciales

L'assemblée Générale des associés prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, entre la société et la gérance ou un associé.

III – Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice

Report à nouveau

9 486 €



IV – Résolutions Particulières

En outre, nous nous engageons à approuver le montant des appointements et indemnités de frais perçus par les personnes les mieux rémunérées de l'exercice social.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

LE GERANT

Mechakamal



Le 07/11/12

[Signature]

SASU ADL
SARL AU CAPITAL DE : 1000 €
SIEGE SOCIAL :
54 AV PHILIPPE AUGUSTE
75011 – PARIS
RCS PARIS : 838813350

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE
DE RESULTATS DE L'EXERCICE

EXERCICE DU 01/01/2020 au 31/12/2020

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

1) Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

3) Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générales a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en francs courants

II - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

III - CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation, par intégration globale, d'une autre société.

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 1) Frais d'établissement (compte 201) et amortissement (compte 2801)
- 2) Frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.
- 3) Fonds commercial (compte 207) et provision (2907)

Aucun élément au titre du fonds commercial n'a été comptabilisé au cours l'exercice

V - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Aucune immobilisation n'a été produite par la société pour elle-même au cours de l'exercice.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant au domaine de filiales et des participations au sens des articles 354 et 355 de la loi n° 66-573 du 24 juillet 1966.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

NEANT

VIII- AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentie aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

IX - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(voir tableau n° 5 et N° 6)

X - COUT DE PRODUCTION DU STOCK

Aucun stock produit par l'entreprise ne figure à l'actif du bilan

XI - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet car il n'est pas détenu de stocks fongibles

XII - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

1) Charges à répartir sur plusieurs exercices

a. Charges différées

Aucune charge différée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice

b. Frais d'acquisition des immobilisations

Aucun frais de cette nature n'a été enregistré au cours de l'exercice.

c. Frais d'émission des emprunts

Aucun frais de cette nature n'a été comptabilisé au cours de l'exercice

d. Charges à étaler

Aucune charge à étaler n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

2) Charges constatées d'avance

3) Produits à recevoir sur créances

Aucune charge constatée n'a été enregistrée en fin d'exercice

XIII - AMORTISSEMENT DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

XIV - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 8000 euros

XV - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Pas d'emprunt contracté

XVI - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

1) Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

2) Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Dettes fiscales et sociales

Sécurité sociale autres organismes sociaux 0.€

Impôt société 0€

TVA 0€

XVII - CENTRALISATION DE POSTES DU BILAN

Aucune créance ou dette (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif, ne concerne des entreprises liées ou en participation.

XVIII - ECHANCE DES CREANCES ET DETTES

Voir Tableau n° 8 créances et dettes



XIX – ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice. Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnée.

XX – CREDIT BAIL

NEANT

XXI – REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissement n'a été effectuée au cours de l'exercice.

XXII – ENTREPRISES LIEES

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice avec entreprises liées.

XXIII – METHODES DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

XXIV – ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

XXV – PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

XXVI - ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance



le 07/11/22

[Signature]

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise ADL

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 54 AV PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS

SIREN

3 3 9 8 1 3 3 5 0

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

0

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	6 416	2 693	3 722
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	6 416	2 693	3 722
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	068	070	9 425		9 425
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres* (3)	072	074	21 766		21 766
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	22 534		22 534
	Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II		096	098	53 724		53 724
Total général (I + II)		110	112	60 140	2 693	57 447
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131				
	Report à nouveau		134	6 765		
	Résultat de l'exercice		136	5 286		
	Provisions réglementées		140			
	Total I			142	13 051	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	15 391		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	476	29 006		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176	44 396		
Total général (I + II + III)			180	57 447		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	7 021	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

NBB

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADL

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

[3] [1] [2] [2] [0] [2] [0]

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	127 185
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	851
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	128 036

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	5 225
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	64 254
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	
Rémunérations du personnel*				250	41 192
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 791
Dotations aux amortissements*				254	2 088
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	118 550

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)				300	2 778
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 423

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				310	5 286
--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

312

5 286

314

Régime d'imposition

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles*		322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 200		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
ZFANG (44. quaterdecies)	345				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
Créance report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

352

9 486

354

MR

Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ADL

[illegible]uk

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise ADL

[illegible]

File

Désignation de l'entreprise : ADL

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	6 000	464		466	6 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 021	474	606	476	416				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492	7 021	494	606	496	6 416				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	2 606	554		556	2 606		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	88	564		566	88		
	TOTAL	570		572	2 693	574		576	2 693		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

ALB

Désignation de l'entreprise : ADL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-I-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de	---	

MLL

Désignation de l'entreprise : ADL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 13 11 2020

SIREN 838813350

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADL

ADRESSE (voie) 54 AV PHILIPPE AUGUSTE

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

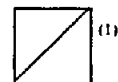
NOL

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 3 8 8 1 3 3 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACL

ADRESSE (voie)

54 AV PHILIPPE AUGUSTE

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ADL 54 AV PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS France		54 AV PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	
SIRET 83881335000017			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées ☒ BATIMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	9 486	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
FORMALITES PLUS 54 Avenue Philippe-Auguste 75011 Paris Tél : 01 43 73 01 01 Siren : 884 699 794 R.C.S. Paris	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	

Siren : 884 699 794 R.C.S. Paris

M. Mechedal
Kamel
Guent

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

09/11/22

STUDY SETUJARAN
KUALA LUMPUR
KUALA LUMPUR
KUALA LUMPUR
KUALA LUMPUR

